



Tous les prix incluent 6% TVA

Offre valable dans la limite des volumes disponibles (*)

Prix de l'énergie

REDEVANCE FIXE (€ / an)	+	CONSOMMATION (€cent / kWh)
65,00		5,71

Coûts externes et taxes sur l'énergie

TARIFS NETS GAZ NATUREL : Utilisation de réseaux de distribution (montants versés à votre gestionnaire de réseau)						TAXES GAZ NATUREL (fixées par les autorités publiques)		
Gestionnaire de réseau	T1 > 0 - 5.000 kWh		T2 > 5.001 - 150.000 kWh		Relevé de compteur (€ / an)	Prélèvements pour le gaz naturel (Wallonie)		
	Terme fixe (€ / an)	Terme proportionnel (€cent / kWh)	Terme fixe (€ / an)	Terme proportionnel (€cent / kWh)		Redevance de raccordement		Cotisation sur l'énergie
FLUVIUS HALLE VILVOORDE	15,48	2,24	82,19	0,91	18,56	Redevance de raccordement 0 - 100 kWh / an		
FLUVIUS ANTWERPEN	14,24	2,10	75,60	0,87	18,56	Redevance de raccordement < 1 GWh		0,0075 €cent / kWh
FLUVIUS IMEWO	17,01	2,45	90,33	0,99	18,56	Accise fédérale (€cent / kWh)	Droits d'accise spéciaux	Cotisation
FLUVIUS LIMBURG	13,32	2,09	70,72	0,94	18,56	Consommation entre 0 et 12.000 kWh	0,8724	0,1058
FLUVIUS WEST	17,15	2,48	91,06	1,00	18,56	Consommation > 12.000 kWh	0,9250	0,1058
FLUVIUS MIDDEN VLAANDEREN (INTERGEM)	14,65	2,13	77,78	0,87	18,56	FRAIS DE TRANSPORT GAZ (montants versés à votre gestionnaire de réseau)		
FLUVIUS KEMPEN (IVEKA)	14,70	2,12	78,09	0,86	18,56	Pour l'année 2025, les frais indicatifs de Fluxys sont estimés à 0,165 €cent / kWh (TVA incluse). Pour plus d'informations, consultez www.fluxys.com .		
FLUVIUS ZENNE DIJLE	16,66	2,39	88,46	0,96	18,56			
ORES (Brabant Wallon)	30,86	4,04	135,42	2,04	-			
ORES (Hainaut gaz)	30,86	4,04	135,42	2,04	-			
ORES (Luxembourg)	30,86	4,04	135,42	2,04	-			
ORES (Mouscron)	30,86	4,04	135,42	2,04	-			
ORES (Namur)	30,86	4,04	135,42	2,04	-			
TECTEO - RESA	33,97	4,25	119,90	2,31	-			

Eneco Gaz Naturel Fixe est un contrat à durée indéterminée pour lequel les prix énergétiques sont fixes pendant la première année. Les prix énergétiques sont majorés d'impôts, taxes et suppléments en vigueur et de tous les frais imputés pour l'utilisation du réseau de distribution et de transport ainsi que la contribution énergie verte et/ou cogénération qu'Eneco peut ou doit porter en compte. Les montants repris ci-dessus sont les derniers montants connus. Votre consommation sera toujours calculée sur base des tarifs valables à ce moment-là et, si besoin, de manière rétroactive. Eneco se réserve le droit d'adapter ces coûts en fonction des modifications apportées au cadre réglementaire. Les modifications de ces éléments, pour lesquelles Eneco n'est pas responsable, sont répercutées entièrement sur le Client même rétroactivement. Les prix indiqués sont offerts uniquement aux clients particuliers avec une consommation annuelle de gaz naturel inférieure ou égale à 100 MWh et une connexion au réseau de gaz naturel basse-pression. Pour tous les autres cas, Eneco se réserve le droit d'ajuster vos prix. La redevance fixe est un coût annuel par raccordement au gaz. Cette redevance est forfaitaire et due intégralement à compter de la livraison, sauf si la législation impose des restrictions ou en dispose autrement. Dans ce cas, la redevance fixe sera due (et restera due) conformément aux dispositions légales applicables. La redevance fixe est imputée sur chaque facture de décompte et/ou de clôture.

(*) Conditions particulières de l'offre du Eneco Gaz Naturel Fixe

Offre valable du 1/mai/2025 au 31/mai/2025 au plus tard. En raison des incertitudes affectant toujours le marché de l'énergie, seuls des volumes limités de gaz et d'électricité sont disponibles pour la souscription de contrats Eneco Gaz Naturel Fixe durant le mois de mai. En dépit d'une planification et d'un approvisionnement effectués par Eneco de façon prudente et raisonnable, il est possible qu'en cas de souscriptions massives inattendues, la limite de ces volumes soit atteinte avant la fin du mois mai. Dans ce cas, Eneco se réserve le droit de ne plus offrir à la souscription le contrat Eneco Gaz Naturel Fixe pour le mois en cours.

Carte tarifaire version 012505 pour la Flandre et la Wallonie. / Valable du 1er mai 2025 jusqu'au 31 mai 2025 plus tard. / BC_032_012505_FR_ENECO_GAS_FIX